

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 17/06/2019

Le lundi 17 juin 2019 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le 11 juin 2019, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme Maryll GUILLOTEAU

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mmes de BROASSE, BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER Mme BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU, M. DAYME.

ABSENTS EXCUSES : Mme DOR, M. CALMARD

DEPOTS DE POUVOIR : Mme DOR pouvoir à M. DAYME
M. CALMARD pouvoir à Mme DESCOUR

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06/05/19

M. le Maire : La semaine dernière nous sommes littéralement tombés du ciel avec l'annonce par la Métropole d'une part, et par la Ville de Lyon d'autre part de deux « concertations », que je mets entre guillemets ! L'une, émanant de la Ville sur un projet d'installation de bacs à fleurs principalement sur les rues E. Herriot, Brest, Mercière. Et de son côté, la Métropole s'intéressait elle, à l'expérimentation d'une piétonisation de la Presqu'île, certains samedi, de l'Hôtel de Ville à Bellecour et du quai Saint Antoine, quai des Célestins, jusqu'au quai Jean Moulin et Jules Courmont.

Ma première réaction a été la stupéfaction de voir à quel point la Ville et la Métropole travaillent dans l'isolement l'une de l'autre, sans vision globale de notre ville, sans vision globale de notre presqu'île ! Alors que piétonisation et végétalisation sont étroitement liées, il n'y a pas l'ombre d'un début de concertation et d'échanges d'informations entre la Ville et la Métropole.

Regardez les calendriers : on parle de poser des bacs à fleurs sur les couloirs de bus avant même de réfléchir à la piétonisation ! Même si celle-ci ne sera à priori qu'expérimentale.

Comment la Ville peut-elle annoncer des mesures hors de son champ de compétence, sans en référer à la Métropole ? En effet, quelle compétence la Ville a-t-elle pour poser des bacs à fleurs sur les couloirs de bus ? Aucune si ce n'est que c'est elle qui fournit les fleurs.

Dans un cas comme dans l'autre, on est là en flagrant délit de surenchère électorale avec la palme d'or au soi-disant Plan Nature de Gérard Collomb. Plus c'est gros, mieux ça passe ! J'aimerais en rire mais les enjeux sont trop importants pour les commerçants du centre-ville comme pour l'ensemble de la population et pour l'ensemble de la réputation et de l'image de notre agglomération.

Je le dis et je le répète,² depuis 18 mois, la qualité de vie en presqu'île s'est considérablement dégradée : la pollution de l'air, la pollution sonore, la sécurité, les habitants, les commerçants et même les visiteurs subissent ces dégradations croissantes. Oui, il faut trouver des vraies solutions pérennes pour redonner envie de la presqu'île. Oui, il faut faire de la presqu'île un territoire d'exception où l'on vit mieux, où l'on respire mieux, et où on vient consommer, puisque c'est une des fonctions supérieures de notre territoire.

Mais là, franchement, nous n'en prenons pas le chemin. La presqu'île est devenue l'otage de la guerre politique qui oppose Ville de Lyon et la Métropole.

J'aurais l'occasion de revenir plus en détail sur le projet de végétalisation au cours de ce conseil puisque le Maire de Lyon nous demande de voter un rapport à ce sujet. On reviendra aussi sur la piétonisation pendant le CICA puisque une association nous a fait savoir qu'elle souhaitait en parler et obtenir des précisions. Mais je tenais à dire en introduction de ce conseil que nous ne sommes pas dupes et que nous dénonçons cette surenchère politicienne qui va à l'encontre de l'intérêt des Lyonnais et, sans doute, à l'encontre du territoire.

02/19/812 Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 380 070 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je voudrais profiter de ce rapport pour rappeler à ce conseil qu'en fin d'année, la mairie du 2^e arrondissement a accompagné 4 associations caritatives avec la caisse des mariages. Comme vous le savez, à chaque mariage, il est de tradition à la mairie du 2^e arrondissement de faire une quête pour les œuvres sociales de la mairie. Cette année, nous avons accompagné 4 associations : Mémé Santilli, les Restos du cœur, Saint Vincent de Paul et les Petits frères des pauvres auxquelles nous avons donné 1500 euros à chaque association pour un total de 6 000 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/813 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, aides ménagères, foyers-restaurants) pour un montant de 400 225 euros - Autorisation de signer les conventions de financement.

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

Mme Bauguil : Je voulais profiter de ce dossier pour donner quelques actualités seniors. Le 3 juin dernier, nous avons eu le plaisir d'inaugurer avec vous, M. le Maire, et d'autres élus présents ici, la nouvelle résidence Rink. C'est un très bel événement à la hauteur de l'importance du programme. Outre la satisfaction des résidents nouveaux et anciens, je voulais mettre l'accent sur la volonté d'ouverture de cette résidence sur le quartier. C'est un réel enjeu pour l'établissement qui est situé dans un quartier qui bouge et qui évoluera encore dans les années à venir. Nous serons bien sûr là pour les accompagner. Le deuxième sujet que je voulais aborder, c'est notre partenariat nouveau avec l'association Voix d'Or. C'est une association qui permet d'améliorer le bien-être et le confort moral des personnes âgées et même très âgées. Nous mettons en place avec eux en juillet, septembre et octobre une dizaine d'ateliers avec différents thèmes. Sons et jeux d'expressions, contes et lectures, thés dansants qui ont un objectif ludique tout en travaillant sur la mémoire émotionnelle.

M. le Maire : Ce partenariat avec Voix d'Or, j'ai cru comprendre qu'on était le seul arrondissement à le proposer à nos seniors et la seule mairie d'arrondissement à avoir accepté pour le moment ce partenariat. Cela méritait d'être souligné. Merci, Mme Bauguil, pour tout ce que vous faites pour les seniors de cet arrondissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/814 Groupe scolaire Alix - Réaménagement phase 2 - 38, rue Smith Lyon 2e - Opération n° 02009540 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Monsieur le Maire, Chers collègues, effectivement des travaux très importants vont avoir lieu au groupe scolaire Alix. Une première phase de travaux au sein du groupe scolaire Alix en 2012, l'objectif principal de l'époque était la rénovation du restaurant scolaire et de quelques salles de classes. Et donc, aujourd'hui, il s'agit de terminer la rénovation de ce groupe scolaire qui, je le rappelle, est le plus important de l'arrondissement puisqu'il compte plus de 160 élèves en maternelle répartis en 6 classes et plus de 370 élèves répartis en 14 classes en élémentaire.

Il s'agit pour ces travaux à venir d'assurer la mise en accessibilité des bâtiments avec la mise en place d'un ascenseur côté élémentaire, de regrouper les classes de maternelle qui sont situées pour certaines dans le bâtiment de l'élémentaire et qui aujourd'hui sont réparties au quatre coin. De rénover les salles de classes et couloirs non concernés dans la 1^{ère} phase, de reprendre les huisseries et de rénover les sanitaires, de reprendre en partie la charpente et de reprendre également les enrobés des cours de récréations et de planter des arbres. Tout cela va représenter un montant important parce qu'il s'agit là d'un investissement très lourd d'un montant total de 3.500.000 euros.

Cette somme s'explique aussi par la nécessité de recourir à la mise en place de 6 classes dans des bâtiments préfabriqués qui seront installés dans le city stade situé à l'angle de la rue Ravat et de la rue Smith.

Ces travaux interviennent en effet alors que depuis 2014, deux classes ont été ouvertes en maternelle et cinq en élémentaire. Et donc à ce jour, il est impossible d'ouvrir une nouvelle classe pour faire face à l'augmentation des effectifs ou de délocaliser des salles pour effectuer des travaux qui dureront un an et qui se feront en site occupé. Donc, 6 modulaires vont être implantés dans le city stade qui lui sera déplacé à l'angle du cours Bayard et du cours Charlemagne dans un espace mutualisé avec l'école. Sur le temps scolaire, cet espace sera pour l'école et sur le reste du temps, il sera ouvert au quartier.

Dès que nous aurons des précisions sur le calendrier des travaux, qui devraient commencer fin 2019/ début 2020, une réunion d'information sera organisée pour les habitants du quartier qui sont concernés par ce déplacement de ce city stade. Une réunion de présentation a d'ores et déjà eu lieu au sein du groupe scolaire pour les parents d'élèves.

Cette rénovation était très attendue, elle était prioritaire à nos yeux depuis longtemps. Je vous propose donc de donner un avis favorable.

M. Bernard : M. le Maire, je me félicite finalement que ce city stade serve à mettre des locaux modulaires pour l'école Alix parce que cela pose des problèmes le soir auprès des résidents qui sont à l'angle de la rue Smith et Ravat. En effet, l'utilisation va jusqu'à 2/3 heures du matin. Il y a beaucoup de jeunes qui sont là à faire tout et n'importe quoi. Je crois que cela va être un moment de sécurité pour tous ces résidents qui sont sur cette partie de Sainte Blandine. C'est une bonne chose. On a alerté ce problème depuis des années. Au moins il aura un emplacement plus adapté pour les jeunes.

M. le Maire : Merci pour votre remarque. Effectivement, ce city stade que la Mairie du 2^e arrondissement a voulu dans la mesure où les adolescents n'ont pas de lieu pour eux au cœur du quartier de Perrache. Il a été très bien géré pendant des années parce que nous bénéficions d'une ouverture tous les matins et d'une fermeture tous les soirs. Lorsque les crédits ont été restreints et qu'on n'a plus assuré les ouvertures et les fermetures du city stade, la situation s'est dégradée. Donc, effectivement la proposition de mettre les bâtiments modulaires sur ce stade a retenu notre attention. Du coup, les footballeurs en herbe vont passer à l'angle du cours Bayard et du cours Charlemagne. Ils seront nettement plus éloignés des façades et donc ils devraient moins gêner les riverains. Si cette situation satisfait tout le monde, elle aura vocation à être pérennisée. A ce moment-là, on pourra laisser ce city stade à cet endroit où il ne gêne personne ce qui permettrait un autre projet sur l'actuel city stade. Si cela n'était pas le cas, le city stade aurait vocation à revenir à cet angle-là mais à condition qu'il y ait un aménagement pour éviter des désagréments pour les trois immeubles qui sont à proximité. En attendant, l'essentiel des travaux ne concerne pas le city stade mais l'ensemble du groupe scolaire. C'est une bonne chose compte tenu du retard pris par la construction de la nouvelle école à Confluence. On va être obligé d'accueillir encore plus d'élèves sur le groupe scolaire Alix. Il faut donc avoir des locaux à la hauteur pour accueillir les nouveaux élèves comme les anciens.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/815 Théâtre des Célestins - Renouvellement du système informatisé du centre - 4 Rue Charles Dullin, 69002 Lyon - Opération n° 02013003 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00005.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/816 Lyon 2e - Requalification du Quai Perrache - Approbation d'une Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Lancement de l'opération 62010001 "Requalification du Quai Perrache" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2 Programme 00012.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : M. le Maire, tout à l'heure vous faisiez part de votre émoi sur les annonces qui tombent du ciel ! Le jeune loup de mer que vous êtes sait très bien que nous sommes rentrés en période électorale. Les idées tombent et les promesses commencent un peu à se réaliser. On nous demande aujourd'hui d'approuver un projet de requalification du quai Perrache. Il faut bien se souvenir qu'il y a trois ans, la Métropole faisait une demande de déclassement d'autoroute. C'est-à-dire, l'autorisation de faire des travaux sur l'autoroute sous l'autorité de la Métropole.

Trois ans plus tard, on s'y attendait puisqu'on avait vu de belles photos d'artistes, nous avons enfin un plan de travaux de requalification d'une partie du quai Perrache entre Casimir Périer et la rue du Bélier. C'est un projet conséquent de 4 600 000 euros de budget avec des espaces verts, la création d'une piste cyclable avec une suppression massive de stationnement.

M. Bernard : Il y a des parkings !

M. Sansoz : J'allais le dire, il y a un parking qui a été créé, il est vrai. Avec de la vidéosurveillance, comme disait tout à l'heure M. Roland Bernard sur la sécurité inhérente au quartier de Perrache Confluence. Personnellement, j'y vois du bien parce que c'est un peu l'appartement témoin de ce que pourrait être demain le boulevard urbain. Mais ce n'est pas le boulevard urbain, soyons-en bien conscients. Il s'agit de voirie locale existante. Cela ne changera rien à la qualité de l'air pour les habitants de la presqu'île, cela ne diminuera pas la circulation sur l'autoroute. Nous arrivons aux élections, alors on nous donne un peu de verdure, quelques fleurs, on améliore un peu la voirie sur le quai Perrache, je vous appelle à voter oui, soyons positif sur cet effort et soyons bien conscients la résolution du problème c'est plus pour 2030 que pour 2020.

M. le Maire : On l'a toujours dit, vous avez raison de le rappeler, en attendant ne boudons pas notre plaisir et donnons un feu vert à la requalification du quai Perrache.

M. Bernard : Il y a un sujet sur lequel je voudrai rappeler à mon collègue Sansoz, il faut arrêter de minimaliser, parce qu'on n'est plus sérieux quand on est comme ça ! Le déclassement de l'autoroute A6/A7, le décret a été donné par le ministère intérieur en décembre 2017. Vous avez effectivement des aménagements avec de belles planches pouvant reprendre le boulevard urbain avec en conséquence le futur anneau des sciences. Vous savez très bien que le quai Perrache était dans la boucle pour faire cette première partie du déclassement de l'autoroute. Je ne vous rappellerai pas le nombre de stockage de camions, semi-remorques du temps de CGVL. Du nombre de camions qu'on a eu du temps du transporteur déménageurs, etc.. Je crois qu'aujourd'hui, si les gens qui sont sur ce linéaire-là, qui y habitent trouvent un peu de verdure comme vous le dites, il y a des arbres, des élargissements de trottoirs, des voies apaisées avec certes quelques voitures en moins qui vont stationner et qui stationnaient n'importe comment, il faut le reconnaître. Là-bas, c'était ouvert à tout le monde y compris des camionnettes pour l'hébergement que vous connaissez en plein air ! Arrêtons de minimaliser, c'est une très belle opération. C'est le 1^{er} point qui va marquer définitivement ce linéaire frontal sur le Rhône qui était depuis plus de 40 ans un peu la misère de ces habitants. Rendons leurs au moins ce plaisir avant d'avoir le déclassement complet de l'autoroute et le boulevard urbain. Moi, je me félicite qu'on puisse enfin démarrer. Si nous n'avons pas démarré plus tôt, c'est qu'il y a énormément de réseaux techniques qui ont plus d'un siècle. Notamment des réseaux techniques de gaz. Il y a même des câbles électriques qui sont périmés. Il a fallu faire plusieurs travaux sur certains trottoirs et c'est encore en cours. Cela ne peut pas aller plus vite. On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. De grâce, n'alimentons pas sans arrêt le fait que les travaux à Lyon pénalisent les lyonnais, au contraire, je pense que cela les valorisent !

M. le Maire : La fin de la misère, on se demande pourquoi on ne s'y est pas attaqué plus tôt !

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/817 Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association M ton Marché (anciennement Association pour le Développement et la Promotion des Marchés - ADPM) pour la réalisation de l'opération "1 Marché, 1 Chef, 1 Recette".

RAPPORTEUR : François ROYER

M. le Maire : La Mairie du 2^e arrondissement co-organise une fois de plus avec un certain nombre de partenaires dont la Ville de Lyon, la Fête des fruits et légumes frais, appelée la « Fraîch'attitude ». Elle aura lieu cette semaine, mercredi de 12h à 18h sur la place Antonin Poncet. Je vous recommande vivement d'aller à la rencontre des producteurs et d'aller voir tous les stands ayant pour thèmes la santé par l'alimentation ou l'incitation à manger des fruits et légumes frais. J'y serai personnellement. J'en ai bien besoin !

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/818 Attribution de subventions pour un montant total de 20 000 euros à des associations de commerçants, en soutien à la Fête de l'été organisée le 23 juin 2019 dans le cadre de "l'opération nationale de revitalisation des commerces de centre-ville impactés par le mouvement des gilets jaunes".

RAPPORTEUR : François ROYER

M. Royer : On est content de voir que notre collectivité aide nos trois associations dans ce grand moment de difficulté qui dure depuis 30 samedis. On a eu des pertes énormes de chiffre d'affaire pour certains commerces suite à la manifestation des gilets jaunes. J'espère que tout se passera bien, que les résidents seront bien prévenus de cette manifestation qui va entraîner de la perte de stationnement et la perte de circulation.

M. le Maire : N'oublions pas de préciser, M. Royer, que ce projet est soutenu par la Métropole de Lyon, par la Ville de Lyon avec ce rapport, la Chambre de commerce et par la Mairie du 2^e arrondissement qui est partenaire de ce beau projet.

M. Royer : Et la Région aussi !

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/819 Conventions de dons alimentaires par la Ville de Lyon à des associations d'aide alimentaire habilitées.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Le choix de ces associations a été fait selon la taille de l'association et le nombre de personnes à qui ils redistribuent ces dons alimentaires. C'est une belle initiative, il y a tellement de personnes qui ont du mal à se nourrir que le gaspillage alimentaire en 2019 n'est plus tolérable. Les collectivités doivent montrer l'exemple. Je vous demanderai d'apporter votre soutien à cette délibération pour signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/820 Ecole maternelle Lévi-Strauss - Abrogation de la délibération n° 2019/4532 du Conseil municipal du 25 mars 2019 et modification de la délibération n° 2019/4533.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Monsieur le Maire, Chers collègues, effectivement, c'est un dossier qui revient régulièrement. J'espère que cette fois-ci c'est le dernier parce que j'aurai envie de dire, « suite et fin » ou « tout ça pour ça » puisque ce qui nous ai proposé c'est un retour à la case départ !

En deux mots et pour faire simple, dans cette délibération, le Maire de Lyon nous demande de maintenir ouverte l'école maternelle Levi Strauss en abrogeant la délibération par laquelle le Conseil Municipal du mois de mars avait procédé à sa fermeture et pour cela de rétablir le périmètre de celle-ci dans les mêmes conditions que précédemment. Il était temps !

Il aura donc fallu que les parents d'élèves de cette école maternelle, soutenus dans leur action par les mairies du 1^{er} et 2^e arrondissement, intentent une action en justice, et que le Tribunal administratif de Lyon rende une ordonnance le 3 mai dernier pour que le Maire de Lyon renonce à cette fermeture.

Pour justifier cette fermeture le Maire de Lyon invoquait alors la situation atypique de l'école qui mettait en péril le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant sur plusieurs aspects dont les questions de sécurité, questions de sécurité qui avait entraîné ici même quelques confusions avec la précédente fermeture de l'élémentaire Levi Strauss.

On a depuis appris que c'est l'arrivée à échéance du bail de cette école qui avait constitué une opportunité pour la ville de Lyon, mais évidemment pas pour les familles de ce quartier ni pour l'école dont les conditions d'inscriptions pour la rentrée de septembre ont été particulièrement difficiles depuis que la campagne d'inscription a commencé le 1^{er} avril dernier.

Dès l'origine, nous nous sommes opposés à cette décision de fermeture, tant pour les conditions de forme que de fond et nous avons voté contre cette fermeture et la modification du périmètre. Je suis donc, aujourd'hui, particulièrement contente de pouvoir vous proposer un avis favorable à cette délibération qui nous permet de revenir à la situation initiale et de souhaiter une bonne continuation à l'école Lévi-Strauss et une rentrée sereine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/821 Attribution de subventions de fonctionnement à quatorze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 83 000 euros - Approbation d'une convention cadre avec l'association After effects.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Dans ces 14 associations, il y a des associations très sérieuses avec un travail de qualité mais il y en a qui produise des choses particulières et douteuses comme « Dur et Doux ». C'est leur choix, ils font ce qu'ils veulent mais pas avec de l'argent public. Comme chaque année, je propose un vote séparé pour voter favorablement pour les autres associations mais de voter contre l'association « Dur et Doux ».

M. Bernard : Est-ce que l'on peut savoir pourquoi vous votez contre l'association « Dur et Doux » ?

Mme Guilloteau : Comme chaque année, je vais écouter les musiques que les groupes proposent. C'est quand même très particulier, je vous laisserai écouter, ça vaut le détour. Les cris d'animaux et le langage employé, j'estime qu'on ne fait pas ça avec de l'argent public.

M. Bernard : Je ne connais pas... Vous n'avez pas confondu pornographie et phonographique ?

Mme Guilloteau : Non, vous pouvez y aller, il y a une des chansons qui s'intitule « Brice et sa pute », je vous laisse l'écouter, vous allez voir, c'est remarquable !

DEMANDE DE VOTES SEPARES :

REFUSE A LA MAJORITE Concernant l'association "DUR ET DOUX" :

12 VOIX CONTRE : M. Broliquier, M. Gibert, M. Chaillet, M. de Brosse, M. Calmard, Mme Bonnet Saint Georges, Mme de Lavernée, M. Royer, Mme Bauguil, Mme Descour, M. Sansoz, Mme Guilloteau

3 ABSTENTIONS : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme

ADOpte A L'UNANIMITE concernant les autres associations

02/19/822 Attribution de subventions de fonctionnement à 13 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 130 000 euros - enveloppe "Casino"-
Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/823 Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 131 800 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) et Casino - Approbation de conventions d'applications.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/824 Attribution de subventions de fonctionnement à 41 lieux et compagnies oeuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 214 500 euros - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous n'avons pas de lieux dans le 2^e arrondissement dans ce rapport, donc je laisserai mes collègues des autres arrondissements se prononcer sur leurs propres lieux de théâtre et compagnies. Je suis quand même surprise de constater que sur ces 41 lieux, nous avons 5 compagnies qui sont non lyonnaises et qui vont être subventionnées. C'est très bien mais si on commence à aider les compagnies non lyonnaises qui se produisent un ou deux jours sur Lyon on ne s'en sort pas. C'est un peu particulier mais je donne quand même un avis favorable pour ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/825 Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts pour les années 2019, 2020 et 2021.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/826 Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts, relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2e - EI 02112 - 2019-2020.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/827 Approbation de conventions d'objectifs multipartite entre la Ville de Lyon et les associations Réseau-Le Périscope et la MJC Confluence-Marché Gare - 2019 à 2022.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A LA MAJORITE

Non-participation au vote : Mme DOR

02/19/828 Jardins partagés - Conventions avec l'association "Les jardins suspendus de Perrache" et la MJC Presqu'Ile Confluence pour les jardins partagés situés sur les toits du Centre d'Echange Lyon Perrache (Lyon 2e), côté Rhône et Saône - Approbation et autorisation de signature.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Je suis pour cette convention mais je pensais qu'avoir deux ou trois années auraient pu être préférables mais le mieux semble être l'ennemi du bien.

ADOpte A LA MAJORITE

Non-participation au vote : Mme DOR

02/19/829 Lancement des travaux de l'opération n° 60078001 "Végétalisation Presqu'île"

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Permettez-moi un commentaire personnel. Je ne reviens pas sur l'opportunité électorale de cette proposition, soi-disant « mise à la concertation » du Maire de Lyon. Mais je veux insister sur l'incohérence de ce pseudo-plan Nature.

Au début de ce mandat en 2014, Gérard Collomb a fait supprimer près de 80% des bacs à fleurs pour des questions de coût. Nous n'étions plus capable paraît-il, d'entretenir et d'arroser les fleurs contenues dans les bacs. Aujourd'hui, à 9 mois des élections, il nous présente une délibération pour dire qu'il veut en remettre partout !

Ensuite, il a développé un plan d'aménagement urbain ultra minéral via son « Lyon Cœur Presqu'île », et aujourd'hui, il semble se rendre compte qu'il faut remettre de la verdure. Je vous signale que la Place des Terreaux, que la place Louis Pradel, que la place de la Comédie, que la rue de la République, et que bien sûr la totalité de l'axe Victor Hugo sont minérales et resteront minérales alors qu'il y a des rénovations en profondeur de ces espaces publics. Pourquoi ne pas s'en être inquiété avant ?

Autre exemple du manque de volonté politique de végétalisation, le refus d'implanter un jardin partagé sur les rives de Saône, on vient d'en parler dans le rapport précédent.

C'est sans doute le score des écologistes aux européennes qui a suscité cette opération cosmétique ! Ce n'est pas faute d'avoir alerté le Maire de Lyon pourtant. Depuis des années nous demandons des plantations d'arbres et si ce n'est pas possible, comme c'est le cas sur Victor Hugo, des bacs à fleurs, des bacs à arbres. Et invariablement on nous fait la même réponse : c'est trop cher et trop compliqué ! Et tout à coup, comme par enchantement, cela semble redevenu possible.

Possible, oui, mais à quel coût ? 600 000 € pour une expérimentation provisoire ! C'est presque 2 fois le budget de la Mairie du 2 arrondissement ! Sans compter le problème de l'arrosage donc de la gestion raisonnée de l'eau. Tout cela n'a pas de sens, si ce n'est d'en faire une opération destinée à séduire l'opinion.

D'autant que cette proposition ne repose sur aucune étude d'impact sur la circulation et sur le cadencement des navettes et bus qui circulent en centre-ville. On demande aux habitants de prendre les transports en commun et notamment la navette qui est le seul moyen de transport sans rupture de charge sur la totalité de la presqu'île. Tout cela n'est pas sérieux.

Nous voulons un vrai plan de végétalisation pour la presqu'île, pas juste une opération de greenwashing, encore moins d'une opération électoraliste.

Un vrai plan Nature, à notre avis, passe par une concertation et une co-construction avec les habitants et les commerçants et par des solutions qui sont durables écologiquement et économiquement comme la plantation d'arbres. Ce n'est absolument pas le cas dans ce dossier. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas le voter en l'état. D'ailleurs, si j'ai bien compris, nous ne sommes pas les seuls à le rejeter. Il suffit de lire les premiers commentaires qui ont été mis sur le site de concertation pour s'apercevoir que de nombreux spécialistes, écologistes, partisans de la végétalisation de la presqu'île, partagent cet avis sur ce plan. Nous espérons seulement maintenant que le Maire de Lyon en tirera les leçons.

M. Bernard : M. le Maire, depuis quelques semaines, j'étais inquiet parce que je croyais que vous n'étiez pas rentré dans une campagne électorale, maintenant, ce soir c'est fait, vous l'avez fait dès l'entrée de ce conseil d'arrondissement avec des propos qui sont quelque fois à la limite du respect. Je crois qu'aujourd'hui, il n'y a pas de volonté de suivre le score des écologistes, je ne parlerai pas de votre score, ça serait tellement désobligeant de ma part.

M. le Maire : Je n'étais pas candidat !

M. Bernard : Vous n'étiez pas candidat mais vos équipes étaient candidates. Je crois qu'il faut être prudent quand on veut commencer une campagne électorale il faut éviter de la mettre dans le caniveau. Je crois qu'en faisant comme cela, bon nombres de nos concitoyens, de ceux qui ont l'habitude de nous faire confiance, ne le feront plus. Ils croient en notre motivation, en notre mentalité politique que nous représentons, on va continuer à les décevoir et on aura toutes sortes de votes, des votes « animalistes », des votes Rassemblement National, des votes gilets jaunes ; etc.... finalement on aura 34 listes pour les Municipales comme on a eu pour les Européennes. Alors un peu de sérieux, vous êtes dans le monde politique depuis un certain nombre d'années, je crois qu'en termes de mandat, vous égalez le Maire de Lyon. Soyons prudents dans tous ces propos, parce que je crois que tout cela ne sert pas, d'abord la démocratie, ni nos concitoyens et à la longue ils se lassent de nous entendre. Ils entendent différemment les choses, ils voient, ils les jugent. Des arbres, le Maire de Lyon en a planté. Des espaces verts, le Maire de Lyon en a fait. Alors n'allez pas dire que nous avons supprimé des espaces verts. Il suffit de regarder ce qu'on a fait sur les berges du Rhône, sur les rives de Saône. Sur les berges du Rhône, je vous rappellerai simplement que votre mentor de l'époque voulait un parking. Il ne voulait pas des berges du Rhône. Alors, écoutez, soyons sérieux et ayons un peu de décence dans nos propos politiques. La campagne électorale, elle va démarrer, ne vous inquiétez pas, tout le monde est déjà dans les starting-blocks. Mais malheureusement, ces starting-blocks sont à la hauteur du caniveau. Je vous demande simplement de respecter la République et d'éviter des amalgames en pensant que parce que les Verts ont fait 15% on court après eux ! Demain vous nous direz qu'on courra après ceux qui ont voté « animaliste » et qu'on voudra des animaux de partout dans nos rues ! Je suis très en colère parce que j'attends autre chose d'un Maire d'arrondissement surtout qui est un leader politique dans sa fonction. Ce n'est pas bien et je le dis haut et fort !

M. le Maire : Vous avez parlé de grand principes, vous ne parlez pas forcément du projet qui nous intéresse. On vous a entendu, on vous a écouté.

M. Sansoz : On va descendre un peu dans le ton, on va se calmer. Je vais parler au nom du groupe LR. Comme vous l'avez dit, on est en campagne, je crois que tout le monde l'a compris. Ce que je constate, c'est que la Presqu'île sert de lieu d'essai. C'est le cœur de la ville, c'est pour notre bonheur ou notre plus grand malheur. Je ne sais pas si on pense toujours à l'intérêt des habitants quand on voit les propositions qui sont proposées, ou si on pense plutôt aux gens qui viennent.

C'est une réflexion qu'il faudra avoir dans le temps, je sens que l'on va avoir d'autres surprises qui vont nous arriver dessus. Sur la question de la végétalisation, je vais être moins dur que vous, M. le Maire. Je vois quelqu'un qui a créé une place devant le tribunal avec du métal, créant un pic de chaleur énorme. Je vois quelqu'un qui a fait des places minéralisées, la place François Mitterrand, Jacobins et tout le cœur Presqu'île comme vous l'avez déjà dit. Et là, on nous parle de mettre de la verdure. Oui, c'est vrai, vous avez enlevé toutes les jardinières et là on en remet, c'est vrai qu'il y a de l'incohérence. Il est vrai qu'on met un espace vert sur un espace de bus qui est fondamental pour les habitants du 2^e, celle de la S1 et la 27, c'est une incohérence. Il est vrai que les vélos utilisent aussi cette voie. Il y a beaucoup d'incohérence mais quand c'est un premier pas c'est toujours compliqué de faire les choses parfaitement bien. Donc, moi je vois qu'on met du vert, on aurait pu en mettre rue Victor Hugo cela aurait été une excellente idée et j'aurais même pu voter oui. Donc, le groupe LR va s'abstenir pour dire que c'est un effort, une conversion, on attend mieux, la prise de conscience qu'il y a des gens qui se déplacent et que la navette S1 dans le 2^e et 1^{er} arrondissement aussi. Mettre du vert c'est bien, mais faire n'importe comment ça crée la distension alors qu'on devrait être sur un sujet uni. Et c'est aussi par cohérence de la vision des Républicains et la vision de mon mandat où chaque fois que je fais des travaux de voirie, je mets des arbres en pleine terre. Là, je vois un budget de 600 000 euros. Ça représente à peu près 300 arbres plantés en pleine terre, je me dis Gérard Collomb, si on changeait de projet et on plantait des arbres en pleine terre ? On a le budget, maintenant on n'a plus qu'à changer la politique.

M. le Maire : 600 000 euros, 300 arbres en pleine terre, j'aurais préféré 300 arbres en pleine terre y compris au détriment des voitures et du stationnement.

REFUSE A LA MAJORITE

6 VOIX CONTRE : M. Broliquier, M. Chaillet, Mme de Brosse, M. Calmard, Mme Bauguil, Mme Descour

3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme

6 ABSTENTIONS : M. Gibert, Mme Bonnet Saint Georges, M. Royer, Mme de Lavernée, M. Sansoz, Mme Guilloteau.

02/19/830 Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 17e édition de "Lyon Free Bike", du 7 au 8 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : C'est une manifestation qui fonctionne bien et je vous demanderai bien sûr de voter en faveur de cette subvention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/831 Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière, pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", du 21 au 22 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/832 Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 4e édition du "NordicWalkin' Lyon", du 12 au 13 octobre 2019.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : J'avais déjà dit dès la première édition que cela me paraissait un peu disproportionné. Par rapport à la 1^{ère} délibération, où on est à 4 euros par participant, là, on est à 6,80 euros alors qu'il y a en plus beaucoup moins de participants. Je trouve cela démesuré. Je pense que cela doit être quelqu'un qui est assez proche de l'adjoint au sport du Maire de Lyon et c'est pour cette raison qu'il me dit à chaque fois en commission : « non, non, ce sont des gens très biens, je les connais ».

M. Bernard : C'est du sport !

M. Chaillet : C'est du sport, mais on donne 15 000 euros pour 2000 participants c'est un peu démesuré par rapport aux autres délibérations, c'est tout, c'est mathématiques. On gère de l'argent public et le Maire de Lyon sait très bien ce que c'est de gérer de l'argent public ! A un moment donné, il faut dire les choses, et quand il me semble qu'il y a des choses un peu démesurées, je le dis aussi. Le sport est déjà le parent pauvre sur ce mandat-là et je tenais à vous apporter cette information.

M. Bernard : Ecoutez M. l'adjoint au sport de la mairie du 2^e, la marche avec des bâtons nordiques ce sont les seniors qui généralement la pratique. Cela veut dire que vous ne voulez pas aider les seniors à vaincre leur cholestérol et à leur permettre de faire des exercices cardiovasculaires. Ils le sauront, ils le verront.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/19/833 Programmation de la Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 080 euros - Approbation de conventions types

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Il y a moins de scènes cette année pour la fête de la musique à cause des travaux parce que la Ville de Lyon est un grand chantier en ce moment. Nous sommes très heureux de vous retrouver ce vendredi pour la fête de la musique dans l'ensemble de la Ville. J'en profite pour vous parler de la scène officielle de la mairie du 2^e que nous avons reconduit cette année. Nous avons fait un casting adressé aux amateurs. Nous leur offrons la sonorisation de la place Gailleton de 17h à 23h avec des groupes différents. A 17h il y aura du Gospel avec Welcome Gospel Paradise, à 18h avec Hédi Rokiba et Anthony Tufano qui vont nous faire de la variété. A 19h avec Kévin Georges qui font pop Folk. A 20h avec Maven Hill et là cela sera plutôt du Rock. Ensuite à 21h nous avons Copa Montana qui font de la percussion et nous terminons à 22h avec DNA Blues Band. Une buvette est prévue sur la place nous espérons vous voir nombreux ce vendredi 21 juin.

ADOPTE A LA MAJORITE

Non-participation au vote : Mme DOR

02/19/834 Dispositif Trait d'Union - Attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions d'application.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je voudrais expliquer à ce conseil que Yann Cucherat, l'adjoint au sport du Maire de Lyon a supprimé les Lions du sport qui était une subvention d'arrondissement allouée à des associations sportives ne bénéficiant pas d'accompagnement financier annuel. Et elle a été remplacée par un nouveau dispositif qui s'appelle Trait d'Union. Dispositif recentralisé à la Mairie centrale. C'est sur proposition maintenant de l'adjoint au Maire de Lyon que les associations sont accompagnées et non plus des adjoints d'arrondissement. J'ai dénoncé ce nouveau dispositif au début en indiquant que c'était une perte de décision aux adjoints de proximité que sont les adjoints d'arrondissement. Je reviens juste un instant sur la course Nordique, vous ne pouvez pas dire ce que vous avez dit tout à l'heure ! Cette course a lieu depuis 4 ans, au départ on m'a dit qu'il fallait 15 000 euros pour acheter des bâtons. Chaque année les bâtons en fin de course ils sont usés ? Ça veut dire que chaque année on donne 15 000 euros à une marche de bâtons, cela fait 60 000 euros en 4 ans ! Oui je soutiens le sport pour tous mais je ne vous permets pas d'alléguer mes propos et de dire n'importe quoi. Comme je vous l'ai déjà dit, on n'est pas dans un théâtre, ni dans un cirque, M. Bernard, nous sommes dans un conseil d'arrondissement où chacun doit savoir respecter la parole de l'autre. Oui, effectivement, nous n'avons pas le même point de vue sur un certain nombre de sujet, je ne vous le fais pas dire !

Je reviens sur le dossier qui nous est proposé, il s'agit de donner une subvention de 2500 euros à l'ASP Bellecour Perrache, club qui est accompagné annuellement à hauteur de 32 000 euros donc il bénéficie déjà largement des finances de la Ville de Lyon. Autre subvention, le Lyon hockey association qui demande 2500 euros. Ecoutez, M. le Maire, on ne va pas aller contre le sport, on va soutenir le sport comme on le fait depuis de nombreuses années dans le 2^e arrondissement et je vous demanderai de soutenir ce dossier sans plus de commentaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/835 Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 61 600 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales.

RAPPORTEUR : Alexandra de BROSSE

ADOpte A L'UNANIMITE

02/19/836 Programmation financière 2019 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 205 900 euros et autorisation de signature de la charte dite "Déclaration de Paris" dans le cadre de "Villes sans sida - les villes s'engagent".

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire : Pour terminer ce conseil d'arrondissement j'aimerais que l'on dise un mot rapide sur le bilan du passeport citoyen et sur les permis piétons, des opérations très importantes pour nous et pour l'ensemble des écoles du 2^e arrondissement. Sophie Descour, si vous pouvez nous en dire plus ?

Mme Descour : Effectivement, tout au long de cette année nous avons participé à la formation citoyenne des élèves du 2^e arrondissement en recevant 100% des élèves de classes de CM2 ce qui représentent 300 élèves. Ils sont venus pour découvrir ce qu'était une mairie d'arrondissement, les services qui sont proposés, le rôle

des élus et la simulation de conseils d'arrondissement avec bien souvent des propositions intéressantes de leur part. Et puis, vous l'aviez annoncé lors des vœux, la sensibilisation à la sécurité pour les élèves de CE2 qui ont tous passés leur permis piéton. Le 2^e arrondissement est le 1^{er} arrondissement de la Ville de Lyon à proposer cela à ses élèves de CE2. Ce sont plus de 330 élèves qui sont venus la semaine dernière pour se voir remettre solennellement ce permis piéton qui va les aider à se déplacer seul progressivement dans la ville et cela c'est important pour nos élèves et nos enfants pour bien vivre dans la ville.

M. le Maire : Merci. Cette séance est terminée, la prochaine séance aura lieu le 9 septembre. D'ici là il y aura l'été et je souhaite à tous un bon été et de bonnes vacances à ceux qui en prennent.

La séance est levée à 19h10